

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 06/2016**

**OBJET : Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation en contrat à durée déterminée pour le centre de loisirs Louis Souillès – du 21 mars au 16 décembre 2016 - Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe – échelon 1 – Filière animation**

**L'an deux mille seize et le 02 février à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 26 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS** : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme. TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre-Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, Mme MONIER Catherine, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS** : Mme BARRE Nadine à M. BONCOURRE Thierry  
M. DIDIER Claude à Mme MONIER Catherine

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BOUTILLIER Sylvie, M. VINCINI Sébastien, M. RELUN André, M. VANDEN BIL Marc, M. POURRINET Jacques.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme WATREMETZ Marie Anne.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame WATREMETZ Marie-Anne a été nommée secrétaire de séance**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n° 20/2014 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2014 par laquelle l'Assemblée Délibérante autorise le recrutement d'agents non titulaires,

Vu l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 (ex-article 3 alinéa 1<sup>er</sup>) modifié, autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Président rappelle que l'Association Louis Souillès avait pour principe chaque année de renforcer l'équipe permanente par l'emploi de salariés en contrat à durée déterminée.

Lors du transfert du personnel de l'Association Louis Souillès au profit de la Communauté de Communes, les salariés en contrat à durée déterminée avaient des contrats en cours dont la date butoir était au 31 décembre 2014.

Pour l'année 2016, la délibération n°129/15 approuvée au Conseil Communautaire du 01 décembre 2015 avait permis le recrutement de 7 agents en CDD lissés sur l'année 2016 ;

Compte tenu du départ impromptu d'un agent au 20 mars 2016 et d'une nouvelle nécessité de service, il convient de proposer l'ouverture d'un poste en remplacement, en contrat à durée déterminée pour l'année 2016, et de répartir le volume horaire comme suit :

- Un contrat à durée déterminée du 21 mars au 05 août 2016 : 396.75h durant un contrat de 20 semaines soit : 20h
- Du 08 août au 16 décembre 2016 : 289h durant un contrat de 18 semaines soit : 16h

En ce sens, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée l'ouverture du poste correspondant.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire à l'unanimité de ses membres :

- **Décide** l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon, filière animation, pour les durées explicitées ci-dessus
- **Mandate** Monsieur le Président, à toute fin d'engagement de la procédure correspondante aux conditions ci-dessus définies ;
- **Mandate** ce dernier à toute fin de réservation des crédits budgétaires correspondante aux budgets général 2016
- **Autorise** Monsieur le Receveur des Finances à procéder au virement de crédits nécessaires au recrutement de cet agent.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS